

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 71-419-1931 Divers.

n° 71-419-1931

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

30 octobre 1931

Numéro JO

n° 419 du 31/10/1931

Date du numéro

31 octobre 1931

### TEXTE INTÉGRAL

le bénéfice de l'assistance judiciaire est accordé au sieur Ahmed Magane, Arabe, coolie, domicilié à Djibouti, à l'effet d'introduire instance contre la Compagnie de l'Afrique orientale (maritime et commerciale) et, le cas échéant, de suivre sur la procédure devant le tribunal supérieur d'appel. Le bénéfice de l'assistance judiciaire s'applique également à l'exécution de toutes les décisions de justice à intervenir en l'affaire.